



Prolongation de l'Appel à projets « #Un jeune, une solution » dans le sport

Je suis le **représentant d'une association sportive** ([Annexe VI](#) liste des structures éligibles)

J'emploie en CDI une personne de moins de trente ans et souhaite consolider son emploi, en temps plein ou en temps partiel (hors contrat d'apprentissage),

Ou

Je **vais employer** une personne de moins de 30 ans cette année en CDI, en temps plein ou en temps partiel (hors contrat d'apprentissage).

- Le salarié est qualifié au regard des missions occupées (code du sport) et détenteur d'une carte professionnelle d'éducateur sportif valide,
- Il contribue à un ou plusieurs objectifs ci-après : L'emploi consolidé ou créé repère des jeunes souhaitant s'orienter vers l'encadrement sportif en s'appuyant sur le dispositif **Sesame** « *vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement* » ([annexe XII](#)). Il participe au développement de la pratique féminine, des jeunes, il accompagne les politiques d'accueil de scolaires, il développe des APS accessibles aux personnes en situation de handicap, il fait la promotion du sport santé et du sport en entreprise.

Je suis **concerné par le dispositif d'aide à l'emploi #1 jeune-1solution** et peux **bénéficier d'une aide de 2*10.000 euros**¹ (Convention de 20.000 euros sur 2 ans) – Aide non cumulable avec les aides à l'apprentissage ou emploi AnS ([Annexe IX](#))

Il n'est pas trop tard, j'ai jusqu'au 17 septembre 2021 pour déposer ma demande ET décrire mon projet sur le compte asso.

Déposer votre demande de soutien ANS sur : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
- Avant de créer le dossier numérique de demande de subvention, il convient de mettre à jour le volet de renseignements administratifs, puis de remplir votre demande.

- ⇒ **Code financeur** pour un **club ou un comité départemental** selon le département d'implantation à utiliser : **Aisne** : 199, **Nord** : 201, **Oise** : 202, **Pas de Calais** : 203 **Somme** : 204 -- Code financeur pour un **comité régional ou une ligue** à utiliser : 197
- ⇒ **Dispositif à renseigner** sur compte asso :
 - Sous-type de financement : « emploi 1 jeune 1 solution »
 - Nature de l'aide : « Aide à l'emploi »
 - Modalités de l'aide : « emploi 1 jeune 1 solution »
 - Cochez : aide **pluriannuelle** (Etape 3 du dossier)
- ⇒ **Renseignements impératifs** à indiquer dans le dossier compte asso : **Description de l'action**
 - Nom et prénom du salarié (e) et sa date de naissance,
 - Sa qualification et la fonction occupée,
 - Budget équilibré faisant apparaître les dépenses liées à l'emploi
 - Si cas de temps partiel inférieur à 24h, joindre le justificatif dérogatoire

Joindre le contrat de travail signé ou la fiche de poste

Nous contacter :

Association sportive locale ou un comité départemental, un conseiller sport en SDJES²

- Aisne : jean-pascal.michaud@ac-amiens.fr
- Nord : olivier.megal1@ac-lille.fr
- Oise : laurence.sauvez@ac-amiens.fr
- Pas-de-Calais : laurent.seris@ac-lille.fr
- Somme : alexandre.oger@ac-amiens.fr

Comité régional, une ligue, la conseillère sports de nature, DTA® et professionnalisation au pôle des pratiques sportives tout au long de la vie de la DRAJES³ :

- valerie.olivier-bruneel@region-academie-hauts-de-france.fr

¹ En cas de temps partiel, la subvention sera proratisée. Le temps partiel est au minimum de 24 heures par semaine sauf en cas de dérogation adaptées aux situations du salarié.

² SDJES : Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport

³ DRAJES : Délégation Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport